

PASSER DE LA RÉACTION À LA PRÉVENTION FACE À LA CRISE DE L'ITINÉRANCE: LA RESPONSABILITÉ DU MINISTRE DES FINANCES

Mémoire prébudgétaire déposé par le
Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec



14 février 2025

“Prévenir, c’est agir avant que les problèmes ne se produisent ou avant qu’une situation ne se détériore.”

Plan d’action interministériel en itinérance 2021-2026

Ces demandes englobent les réponses nécessaires pour faire face à certaines des épreuves liées à la jeunesse, à la perte d'autonomie, aux problèmes de santé mentale ou de dépendances, aux traumatismes – en particulier historiques et intergénérationnels – ainsi qu'aux diverses formes de violence, qu'elles soient systémiques, conjugales ou sexuelles. Ces enjeux affectent particulièrement les femmes, les Premières Nations, Métis et Inuit, les personnes racisées, migrantes et immigrantes, les personnes en situation de handicap, celles de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres, ainsi que l'ensemble des groupes sociaux discriminés et marginalisés.

Le contenu de ce mémoire a été rédigé par
Le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ)

À propos du Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec

Depuis 1998, le RSIQ est une alliance d'organismes œuvrant à améliorer les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance, par une approche globale et communautaire qui considère la personne dans son ensemble et l'importance du respect de ses droits.

Nous sommes le réseau québécois portant la voix commune du milieu communautaire auprès des paliers gouvernementaux et du grand public afin de PRÉVENIR ET RÉDUIRE L'ITINÉRANCE. Le RSIQ regroupe 15 concertations territoriales qui regroupent plus de 200 organismes communautaires à travers le Québec. De plus, le RSIQ compte 24 membres associés.

TABLE DES MATIÈRES

<u>Itinérance : de réactif à proactif!</u>	4
<u>Synthèse des actions ayant fait leurs preuves</u>	6
<u>Prévention : Une action globale visant à renverser la tendance en itinérance.....</u>	7
<u>Droit au logement : Une urgence sociale.....</u>	9
<u>Droit à un revenu décent : Une base pour la dignité.....</u>	11
<u>Droit à la santé et accès aux services sociaux adaptés.....</u>	13
<u>Réseau d'aide et de solidarité.....</u>	16
<u>Médiagraphie.....</u>	17

Itinérance : de réactif à proactif

Impact de l'instabilité politique sur des finances publiques fragilisées

Lors du prochain exercice budgétaire, le gouvernement devra faire face à des choix difficiles, dans un contexte d'incertitude économique aggravée par l'instabilité politique des relations avec les États-Unis et par sa décision de réduire les impôts en 2023.

Cette instabilité, marquée par des décisions telles que l'augmentation unilatérale des tarifs qui pourraient être imposés au Canada, entraînera potentiellement des répercussions directes sur nos finances publiques. Ces mesures, combinées aux réactions, souvent contradictoires avec celles de l'administration précédente, nous contraignent à une prudence accrue dans la gestion de nos investissements.

Stratégie d'investissement

Dans ce contexte, il est crucial d'investir de manière judicieuse, en privilégiant les secteurs qui démontrent une efficacité tangible et une capacité à maximiser l'utilisation des ressources disponibles, notamment en matière de réduction et de prévention de l'itinérance.

LA CRISE DE L'ITINÉRANCE AU QUÉBEC

Problématique et approche

L'itinérance au Québec a atteint des proportions alarmantes, résultant de facteurs structurels tels que la pauvreté, la crise du logement et l'exclusion sociale. Les populations vulnérables sont les premières touchées par les crises socioéconomiques et les coupures budgétaires, ce qui augmente leur risque d'itinérance. Pour y répondre efficacement, une approche globale est indispensable. Cette approche doit à la fois cibler les situations individuelles des personnes concernées et s'attaquer aux causes profondes sociales, économiques, culturelles et politiques de l'itinérance.

ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ITINÉRANCE

Synthèse des travaux

En novembre 2024, plus de 450 experts·es se sont réunis·es lors des 4es États généraux de l'itinérance pour coconstruire une déclaration commune. Cette déclaration, intitulée «Renverser la tendance : un devoir collectif», reflète une vision concertée soutenue par des expertises diverses et vise à formuler des engagements clairs pour renverser la tendance en itinérance. Le 28 novembre 2024, l'Assemblée nationale a demandé au gouvernement de s'engager à étudier la déclaration commune qui allait découler des États généraux, par l'entremise d'une résolution qui a été adoptée à l'unanimité.

Exemples d'initiatives efficaces

Les ateliers des États Généraux ont mis en lumière plus de 55 approches efficaces dans la lutte contre l'itinérance. Ces initiatives, validées sur le terrain, forment la base d'une stratégie globale robuste.

Recommandations du mémoire pré-budgétaire

Ce mémoire pré-budgétaire s'appuie sur les expériences réussies précédemment citées et sur la déclaration commune pour formuler des recommandations spécifiques. En orientant judicieusement ses investissements vers ces pistes d'action prometteuses, le gouvernement pourra non seulement répondre aux besoins urgents, mais aussi s'attaquer efficacement aux causes structurelles de l'itinérance. Comme le souligne le rapport « État de situation et analyse d'impact des programmes de prévention et de lutte contre l'itinérance au Québec sur les municipalités », il est économiquement plus avantageux d'agir immédiatement plutôt que de retarder les interventions.

En soutenant ces approches éprouvées et en s'attaquant aux racines du problème, nous pouvons non seulement renverser la tendance en matière d'itinérance, mais aussi construire une société plus juste et inclusive pour toutes et tous.

« L'itinérance est d'abord et avant tout un enjeu de société qui prend racine dans des facteurs structurels comme la pauvreté et l'augmentation des inégalités sociales. »

Déclaration commune - RISQ 2024

Synthèse des actions ayant fait leurs preuves

- 1.** Prévention : Mettre en place des solutions concrètes pour réduire les facteurs structurels favorisant l'itinérance, adopter un réel plan de lutte à la pauvreté et déployer des actions distinctes pour la prévention de l'itinérance jeunesse.
- 2.** Droit au logement : Prioriser la construction et la rénovation de logements sociaux et communautaires adaptés à la diversité des besoins.
- 3.** Droit à un revenu décent : Hausse des prestations sociales et augmentation du salaire minimum.
- 4.** Droit à la santé et à l'accès aux services sociaux : Garantir l'accès aux services du réseau de la santé et l'accès à de l'accompagnement et renforcer l'accompagnement des personnes sortant d'établissement.
- 5.** Réseau d'aide et de solidarité : Financement pérenne et augmenté à la mission des organismes communautaires.

Prévention : Une action globale visant à renverser la tendance en itinérance

CONSTATS

- La prévention de l'itinérance nécessite des interventions structurelles majeures afin d'agir sur l'ensemble des facteurs de l'itinérance. Le plan d'action interministériel en itinérance ([PAII 2021-2026](#)) dit : « Pour réussir à stabiliser la situation résidentielle, financière, socioprofessionnelle, juridique et/ou de santé des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, tout en respectant leurs besoins, leur rythme et leurs aspirations, il est essentiel de considérer la grande variabilité des expériences. La clé réside dans l'adaptabilité; cette dernière demeure une force dans la prévention, dans l'accompagnement comme dans l'intersectorialité. »
- Alors que la prévention de la pauvreté constitue l'une des orientations centrales de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le [Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale \(CCLPES\)](#) – instauré en vertu de cette même loi – souligne le manque d'investissement à cet égard dans son dernier rapport. Il note également « qu'investir en prévention constitue pourtant une stratégie judicieuse. Les conséquences humaines et les coûts sociaux de la pauvreté étant très importants, éviter d'investir dans la prévention de la pauvreté entraîne des dépenses sociales considérables. En revanche, les dépenses en prévention se révèlent bénéfiques tant sur le plan humain que social. » Le Comité consultatif précise également que « des investissements importants en prévention pour agir sur les déterminants de la pauvreté entraîneraient des répercussions substantielles sur la réduction de la pauvreté. »
- Le plan d'action de lutte contre la pauvreté, adopté par le gouvernement du Québec en juin 2024, a identifié trois cibles prioritaires. Cependant, aucune d'elle ne permet de faire reculer concrètement la pauvreté, pourtant [identifiée comme un facteur majeur d'itinérance](#) dans la Politique nationale de lutte à l'itinérance. La première cible, visant à accompagner 50 000 prestataires de l'assistance sociale vers l'emploi ou toute autre forme de participation sociale, ne tient pas compte du fait que même en travaillant à temps plein au salaire minimum de 16,10\$/h, une personne n'atteint pas le [revenu viable établi par l'IRIS](#). La seconde cible, augmentant de 30% les projets en sécurité alimentaire est essentielle, mais n'a pas d'impact sur les causes structurelles de la pauvreté, comme le rappelle le [Collectif pour un Québec sans pauvreté](#). La troisième cible, visant une plus grande participation des personnes en situation de pauvreté dans les instances de gouvernance des Alliances pour la solidarité, offre des moyens concrets aux régions, mais

manque de leviers structureaux pour agir sur les causes de la pauvreté. En somme, malgré quelques actions positives, le plan ne s'attaque pas suffisamment aux racines du problème et risque donc de ne pas atteindre son objectif de réduction significative de la pauvreté.

- En 2023, l'[Association sur la santé publique du Québec](#) nous rappelle que « depuis la création du système de santé universel au Canada (1964) et du Régime de santé et des services sociaux au Québec (1970), de nombreux rapports ont évalué son état. De la Commission Rochon (1987) au rapport de la Commissaire à la santé (2022), tous soulignent l'importance de la prévention pour redresser un système saturé et insuffisant face à la demande. »

ACTIONS EN PRÉVENTION AYANT FAIT LEURS PREUVES POUR RENVERSER LA TENDANCE EN ITINÉRANCE

- **Adopter un réel plan d'action de lutte à la pauvreté** avec des objectifs chiffrés de réduction de la pauvreté au Québec tel que le fait le [gouvernement du Canada](#).
- **Investir davantage et de manière judicieuse en prévention de l'itinérance jeunesse** en assurant un financement stable des actions et des programmes de prévention et de réinsertion sociale.
- **Garantir le droit à l'éducation** en finançant les écoles de la rue et les programmes facilitant l'accès à l'éducation et adaptés aux besoins des populations marginalisées.
- **Renforcer les services de transition** en finançant davantage la mise en place de programme d'accompagnement adaptés aux besoins des personnes sortant d'établissements (hôpitaux, prisons, centres jeunesse, etc.).

Droit au logement : Une urgence sociale

CONSTATS

- Chaque année, la crise du logement s'intensifie. La pénurie de logements sociaux et abordables exacerbe la précarité. Le [rapport sur le marché locatif](#) de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) rappelle qu'en 2023, le taux d'inoccupation était de 1,5 %, et qu'il était de 2,2% en 2024, soit bien en deçà du seuil d'équilibre de 3 %.
- Le [rapport sur l'hébergement](#) de Logement, Infrastructure et Collectivités Canada indique qu'en 2023, le Québec comptait 3 521 lits en logement de transition, soit une diminution de 8 % par rapport aux 3 841 lits de 2022. Cette baisse survient alors que le milieu communautaire sonne l'alerte sans relâche sur les conséquences alarmantes du manque de logements de transition et des délais excessifs imposés par les exigences liées aux dépôts de projets, affectant directement les personnes concernées et le milieu.
- La spéculation immobilière, les « rénovictions » et l'augmentation des loyers de 9,4% en deux ans augmentent l'instabilité résidentielle et le nombre de personnes en situation de précarité socio-économique. Le FRAPRU rappelle dans son [mémoire prébudgétaire 2025](#) que depuis les prémices de la crise du logement, en 2018, la hausse des loyers n'a cessé de s'accélérer. En 6 ans, ils ont augmenté en moyenne de 47 % au Québec. En effet, selon la [Société canadienne d'hypothèques et de logement \(SCHL\)](#), pour les 20 % des ménages canadiens ayant les plus faibles revenus, 23 % des appartements de Montréal et 25 % de ceux de Québec ne sont pas abordables, car il faudrait qu'ils consacrent plus de 30 % de leur revenu avant impôt au paiement du loyer.
- Dans son [étude de 2024 sur l'état de la santé mentale au Canada](#), l'Association canadienne pour la santé mentale constate que les personnes Autochtones de la province vivent de manière disproportionnée dans des conditions de logement inadéquates. Près de 16 % de la population métisse de Trois-Rivières et 27 % de la population du Nunavik dans le nord du Québec vivent dans des logements nécessitant des réparations majeures et 47 % de la population du Nunavik vit dans des logements surpeuplés.

ACTIONS EN LOGEMENT AYANT FAIT LEURS PREUVES POUR RENVERSER LA TENDANCE EN ITINÉRANCE

- **Reconnaître et appliquer le droit au logement en instaurant un cadre législatif** garantissant un accès universel à un logement abordable, sécuritaire et adéquat. Plusieurs états, comme l'Écosse et La France, ont reconnu que le droit au logement est un droit fondamental en donnant des recours législatifs aux citoyens·nes en situation d'itinérance ou à risque de l'être.
- **Atteindre 20% de logement locatif social et communautaire au Québec d'ici 15 ans.** Des modèles concrets présents en France, au Danemark et en Autriche ont inspiré cette recommandation du RQOH et de ses partenaires lors des Journées d'étude sur l'habitation sociale et communautaire. Le gouvernement doit accélérer et renforcer le développement du logement social et de transition, en réduisant les délais liés aux exigences administratives des projets et en augmentant significativement ses investissements dans ces infrastructures. Afin d'augmenter la part du logement social et communautaire au Québec, l'objectif est de financer 10 000 logements sociaux par an pendant 15 ans. Ces logements, sous forme d'OSBL, de coopératives d'habitation et de logements sociaux publics, seront réalisés par la construction neuve, le recyclage de bâtiments ou encore l'acquisition et la socialisation d'immeubles locatifs résidentiels, comme le revendique le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU).
- **Financer le soutien communautaire en logement permanent et transitoire**, tel que ciblé par le Regroupement québécois des organismes sans but lucratif d'habitation (RQOH), l'enveloppe budgétaire administrée par le ministère de la Santé et des Services sociaux et dédiée au soutien communautaire en logement social et communautaire doit être rehaussée de façon récurrente à 50 millions de dollars par année afin de favoriser la stabilité résidentielle au travers du soutien communautaire en logement permanent et transitoire.

Droit à un revenu décent : Une base pour la dignité

CONSTATS

- En 2024, l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) a calculé que le revenu viable se situe entre 35 395 \$ et 77 875 \$ par année, selon son statut familial, pour vivre hors de la pauvreté au Québec.
- Le [rapport de l'IRIS](#) sur le revenu viable démontre que le salaire minimum n'est pas suffisant pour sortir de la pauvreté. Selon les différentes situations, entre 2023 et 2024, le seuil de revenu viable a augmenté d'entre 6,2 % et 19,3 %, estime l'IRIS.
- En 2022, [Statistique Canada](#) nous informait que 6,7% de la population Québécoise vit en situation de pauvreté en dessous du seuil de la MPC.
- Selon une [analyse réalisée l'an dernier](#) par l'Observatoire québécois des inégalités, les programmes d'assistance sociale en vigueur au Québec ne permettent pas à leurs prestataires de disposer d'un revenu suffisant pour atteindre les seuils de la MPC et ainsi couvrir leurs besoins de base. Illustrant ces propos, les Banques alimentaires du Québec mentionnent, dans leur [Bilan-Faim 2024](#), que 40,7 % des personnes ayant reçu une aide alimentaire en 2024 perçoivent l'aide sociale.
- Lors du [dénombrement de 2022](#), 61,7 % des personnes en situation d'itinérance ont déclaré dépendre de l'aide sociale comme principale source de revenu. L'aide sociale est plafonnée à seulement 55,1 % du niveau de couverture des besoins de base selon la Mesure du panier de consommation (MPC) de l'IRIS.
- Tel que mentionné par le [Collectif pour un Québec sans pauvreté](#), les personnes recevant l'aide sociale parviennent à couvrir seulement 46 % de leurs besoins de base calculés en fonction du MPC.

ACTIONS LIÉES AUX REVENUS AYANT FAIT LEURS PREUVES POUR RENVERSER LA TENDANCE EN ITINÉRANCE

- **Améliorer l'aide sociale** : Tel que mentionné dans la Déclaration commune de l'itinérance 2024, il est primordial de « garantir le droit à un revenu décent préservant la dignité, notamment par la révision des programmes d'aide sociale et la mise en place d'un revenu minimum garanti. » De plus, comme l'indiquait l'Observatoire québécois des inégalités dans son [mémoire](#), déposé dans le cadre de la consultation publique portant sur le 4e plan d'action gouvernemental de lutte à la pauvreté, une réduction significative et durable de la pauvreté au Québec passe par des mesures structurantes s'attaquant directement aux racines de ce phénomène. Parmi de telles mesures, « une amélioration du soutien au revenu des personnes moins nanties constitue une piste prometteuse. »
- **Augmenter le salaire minimum** : Fixer un seuil minimum pour le salaire minimum qui permettra aux personnes vivant avec celui-ci de sortir de la pauvreté.
- **Appliquer une indexation annuelle** : Ajuster automatiquement les aides sociales et autres prestations en fonction des seuils de la MPC en vigueur. Selon les calculs de [l'Observatoire québécois des inégalités](#), le coût associé à l'augmentation de l'ensemble des prestations des programmes d'assistance sociale au niveau de la MPC serait d'environ 3,0 milliards \$ en 2023.

Droit à la santé et accès aux services sociaux adaptés

CONSTATS

- Lors de la [dernière étude](#) sur l'état de la santé mentale au Canada de l'Association canadienne pour la santé mentale, 9,9% des Québécoises et des Québécois qui ont déclaré avoir une santé mentale mauvaise à passable, ont également des besoins impérieux en matière de logement.
- Selon [les plus récentes données de l'ICIS](#), la presque totalité des patients•es en situation d'itinérance (93 %) hospitalisés•es ont été admis•es à l'urgence; signe qu'ils et elles ne bénéficient pas d'un accès adéquat aux soins de première ligne.
- Toujours selon les [données de l'ICIS](#), le coût moyen d'une hospitalisation pour une personne en situation d'itinérance était plus de 2 fois supérieur à celui d'un séjour moyen à l'hôpital au Canada (16 785 \$ contre 7 803 \$).
- « De nombreuses sphères de la vie sont affectées lorsqu'une personne vit dans la précarité et dans la pauvreté. Malgré les améliorations apportées, la problématique de l'accès aux services publics et de l'accompagnement demeure un enjeu majeur. Des investissements ciblés doivent être accrus en cette matière », rappelle le [Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale](#).
- La [Stratégie d'accès aux services de santé et sociaux](#), adoptée en 2018, n'a toujours pas été déployée dans toutes les régions du Québec, ce qui limite l'accès à des soins continus et adaptés.
- Les accompagnements lors des transitions hors des institutions (hôpitaux, prisons, centres jeunesse, etc.) sont insuffisants, ce qui augmente le risque de désaffiliation sociale. Concernant plus précisément l'itinérance jeunesse, le [Deuxième portrait de l'itinérance](#) et le PAII 2021-2026 soulignent la surreprésentation des personnes qui ont bénéficié des services des centres de réadaptation pour jeunes en difficulté.
- Les services spécialisés pour les populations autochtones, racisées et LGBTQ+ sont souvent insuffisants ou inaccessibles, exacerbant les inégalités en matière de santé.

- Dans sa récente stratégie en matière d'utilisation des substances, [Parce que chaque vie compte : stratégies nationales de prévention des surdoses de substances psychoactives 2022-2025](#), l'une des recommandations est d'élaborer un cadre stratégique relatif à l'approvisionnement sécuritaire et à la consolidation des services spécialisés en traitement des dépendances. Toutefois, la stratégie ne fait mention d'aucun plan, ni financement pour y parvenir. Les besoins en santé mentale et en réduction des méfaits sont croissants, mais les services actuels sont insuffisants pour répondre à la demande et agir dans une approche respectueuse.
- Des mesures ont été prises pour accueillir les personnes en situation d'itinérance souffrant de troubles liés aux substances ou de toxicomanie, avec des critères d'acceptation élevés et un renforcement du soutien intensif (PAII, 2021). Néanmoins, il est crucial de réaffirmer l'importance du traitement des dépendances, vu le nombre grandissant de troubles concomitants entre la santé mentale et la dépendance.
- Les enjeux pour loger, de manière stable, les personnes en situation d'itinérance avec un trouble liés aux substances sont très complexes. Depuis longtemps, les centres de traitement des dépendances du Québec offrent des hébergements thérapeutiques (2334 lits prévus en 2024, AQCID) pour rejoindre ces personnes avant que les symptômes ne les rendent totalement fermées à faire les démarches nécessaires pour se loger. Cette prévention tertiaire contribue grandement à prévenir et réduire l'itinérance.

ACTIONS EN SANTÉ AYANT FAIT LEURS PREUVES POUR RENVERSER LA TENDANCE EN ITINÉRANCE

- **Accélérer le déploiement de la [Stratégie d'accès aux services de santé et sociaux](#)** dans toutes les régions du Québec afin d'assurer une couverture équitable et continue des services essentiels.
- **Développer un cadre stratégique d'approvisionnement sécuritaire en substances**, conformément aux recommandations de la [Stratégie parce que chaque vie compte](#) (2022-2025).
- **Augmenter le financement des centres de traitement en toxicomanie et des services de réduction des méfaits** afin de multiplier les actions dans les régions les plus touchées par la crise des opioïdes.
- **Renforcer les services adaptés aux réalités des populations autochtones, racisées et LGBTQ+**, notamment par l'ajout de ressources communautaires offrant un accompagnement lié à la santé culturellement sécurisant.
- **Financer et améliorer l'accès aux centres de traitement des dépendances** en vue de réduire les barrières actuelles. Comme le mentionne la Politique nationale de lutte à l'itinérance, «[il] est essentiel d'assurer une souplesse dans l'offre de services afin de rejoindre les personnes en situation d'itinérance là où elles se trouvent et au moment le plus approprié, et de mieux répondre à leurs besoins [...]»
- **Ajuster le financement des ressources d'hébergements thérapeutiques** en fonction des barèmes généralement appliqués pour les autres ressources d'hébergement.

Réseau d'aide et de solidarité

CONSTATS

- Les organismes communautaires souffrent d'un sous-financement chronique, nuisant à leur capacité d'intervention et aux services offerts.
- Le dernier calcul, en 2024, de la campagne [Engagez-vous pour le communautaire](#) estimait que les besoins de financement pour les organismes d'action communautaire autonome était évalué à la hauteur de 2,6 G\$.
- Tel que présenté dans notre [rétrospective du programme Vers un chez soi](#), une stabilité et des ententes de financement à long terme permettent de meilleurs résultats de prévention et de réduction de l'itinérance.
- La [campagne CA\\$\\$\\$\\$H](#) vise l'atteinte de l'équité de financement et de traitement partout au Québec et l'indexation annuelle des subventions en fonction de l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC), au taux de 3,6 % en 2025.

ACTIONS EN SANTÉ AYANT FAIT LEURS PREUVES POUR RENVERSER LA TENDANCE EN ITINÉRANCE

- **Augmenter de manière significative le financement à la mission** des organismes communautaires.
- **Augmenter le financement à la mission des organismes communautaires en itinérance** en garantissant un financement prévisible, pérenne et adapté aux besoins identifiés par les organismes en transférant la totalité des sommes investies dans le plan d'action interministériel en itinérance en financement à la mission par l'entremise du programme de soutien aux organismes communautaires.
- **Indexer annuellement le financement à la mission** des organismes communautaires selon l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire.
- **Respecter l'autonomie des organismes** en simplifiant les processus administratifs pour leur permettre de concentrer leurs efforts sur leurs missions.

Médiagraphie

ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE. (2024). L'état de santé mentale au Canada. <https://cmha.ca/wp-content/uploads/2024/11/ACSM-Etat-de-la-sante-mentale-2024-rapport.pdf>

ASSOCIATION POUR LA SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. (2023). La réduction de la maladie au Québec. <https://moinsdemaladies.ca/wp-content/uploads/2024/10/LivreReductionMaladie.pdf>

BANQUES ALIMENTAIRES DU QUÉBEC. (2024). Bilan Faim Québec 2024. https://banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2024/10/Bilan-Faim_2024.pdf

COLLECTIF POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ. (2024). Revenu disponible 2024. <https://www.pauvrete.qc.ca/wp-content/uploads/2024/02/Revenu-disponible-2024.pdf>

COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2023). Avis. La prévention : une voie essentielle pour réduire les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/cclpes/Avis/AVI_prevention_2023.pdf

ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ITINÉRANCE. (2024). Déclaration commune. Renverser la tendance : un devoir collectif. https://itinerance.ca/wp-content/uploads/2024/12/Declaration-commune_mise-en-page.pdf

FÉDÉRATION DES OBSL D'HABITATION DE MONTRÉAL. (2025). 2025, vers l'atteinte de 20% de logements sociaux et communautaires d'ici 15 ans ! <https://fohm.org/2025vers-latteinte-de-20-de-logements-social-et-communautaires-dici-15-ans/>

FRONT D'ACTION POPULAIRE EN RÉAMÉNAGEMENT URBAIN (FRAPRU). (2024). Crise du logement : la clé, c'est le logement social. Mémoire du Front d'action populaire en réaménagement urbain https://www.finances.gouv.qc.ca/ministere/outils_services/consultations_publicques/consultations_prebudgetaires/2024-2025/memoires/memoire_frapru.pdf

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC : MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS).2023. Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec. Rapport de l'exercice du 11 octobre 2022. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2023/23-846-05W.pdf>

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC : MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS). (2018). Stratégie d'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-846-02W.pdf>

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC : MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS). (2021). S'allier devant l'itinérance. Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026.

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-846-01W.pdf>

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC : MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS). (2022). Parce que chaque vie compte. Stratégie nationale de prévention des surdoses de substances psychoactives 2022-2025.

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2022/22-233-01W.pdf>

INSTITUT CANADIEN D'INFORMATION SUR LA SANTÉ (2024) Itinérance et recours aux services hospitaliers.

<https://www.cihi.ca/fr/itinérance-et-recours-aux-services-hospitaliers>

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SOCIOÉCONOMIQUES. (IRIS). (2024). Le revenu viable en 2024 : sortir de la pauvreté en contexte de crise du logement.

<https://iris-recherche.qc.ca/publications/revenu-viable-2024/>

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SOCIOÉCONOMIQUES. (IRIS). (2024). Revenu viable 2024 : Combien faut-il pour vivre dignement dans sept villes du Québec?

<https://iris-recherche.qc.ca/communiqués/revenu-viable-2024/>

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. (2024). Décès reliés à une intoxication suspectée aux opioïdes ou autres drogues au Québec de juillet 2017 à septembre 2024.

<https://www.inspq.qc.ca/substances-psychoactives/opioides/surdose/deces-intoxication/intoxication-suspectee>

LOGEMENT, INFRASTRUCTURES ET COLLECTIVITÉS CANADA. (2024). Rapport sur la capacité d'hébergement 2023.

<https://logement-infrastructure.canada.ca/homelessness-sans-abri/reports-rapports/shelter-cap-hebergement-2023-fra.html>

OBSERVATOIRE QUÉBÉCOIS DES INÉGALITÉS. (2023). Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale.

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/documents-administratifs/assistance_soc/STAT_clientele_prog-aide-sociale_dec2023_MESS.pdf

OBSERVATOIRE QUÉBÉCOIS DES INÉGALITÉS. (2024). Quel serait le coût d'augmenter les prestations d'assistance sociale au niveau de la MPC?

<https://observatoiredesinegalites.com/cout-assistance-sociale-mpc/>

RAPPORTS DE SANTÉ PUBLIQUE. (2014). Les déterminants sociaux de la santé : il est temps de s'intéresser aux causes des causes.

<https://journals.sagepub.com/doi/epdf/10.1177/00333549141291S206>

RÉSEAU SOLIDARITÉ ITINÉRANCE DU QUÉBEC (RSIQ). (2024). Mémoire prébudgétaire 2024. Prévenir et réduire l'itinérance au Québec.

<https://itinerance.ca/wp-content/uploads/2024/01/RSIQ-Memoire-prebudgetaire-2024-Quebec-final.pdf>

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT. (2024) Enquête sur le logement social et abordable. <https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/marche-du-logement-donnees-et-recherche/donnees-sur-le-logement/tableaux-de-donnees/donnees-sur-le-marche-locatif/enquete-sur-les-logements-locatifs-sociaux-et-abordables--tableaux-de-donnees>

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT. (2024) Rapport sur le marché locatif, automne 2024. <https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/marche-du-logement-donnees-et-recherche/marches-de-lhabitation/rapports-sur-le-marche-locatif>